



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance du lundi 20 octobre 2008

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à seize heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - La séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est ouverte.

Adoption d'un compte rendu.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 29 septembre 2008 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ce document ?

Il n'y en a pas.

Il est adopté.

2008, DF 20 G - Communication de M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, sur les orientations budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous rappelle que les orientations budgétaires pour le Département de Paris pour 2009 ont déjà été débattues dans la matinée lors du Conseil municipal conjointement avec celles de la Ville.

2008, DRH 20 G - Signature d'un avenant de prorogation de la convention liant la Ville et le Département de Paris à l'Association pour la Gestion des Oeuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisiennes (AGOS-PAP).

M. LE PRÉSIDENT. - Nous commençons nos travaux par l'examen du projet de délibération DRH 20 G sur lequel est inscrite Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

Vous avez la parole, Madame.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Président.

A l'occasion de la campagne des dernières élections présidentielles, une candidate du parti socialiste avait systématiquement à la bouche cette formule quand elle ne savait pas quoi répondre aux questions des journalistes ou aux propositions du candidat de l'U.M.P. : "nous réunirons les partenaires sociaux autour de la table des négociations pour décider des orientations".

Alors nous savons bien ici que le Maire de Paris cherche à tout prix à se distinguer de Mme ROYAL, mais pas à ce point.

Ce projet de délibération illustre parfaitement le refus du dialogue social de l'Exécutif avec les personnels des administrations parisiennes. Ce mémoire est donc l'occasion pour notre Assemblée de s'intéresser de plus près à la façon dont le Département de Paris traite son personnel.

L'A.G.O.S.P.A.P., Association pour la Gestion des Oeuvres Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes, propose aux personnels des activités de loisirs dans les domaines de l'enfance, des voyages et des loisirs, mais elle gère aussi des prestations sociales, elle attribue des aides exceptionnelles et des aides d'urgence, elle fixe notamment leur montant.

La convention dont il est question dans ce projet de délibération fixe, entre autres, les règles d'établissement des subventions annuelles qui sont données par les administrations fondatrices de l'Association : la Ville de Paris, le Département de Paris et l'A.P.-H.P. Ces subventions constituent la principale ressource de l'Association.

En avril 2008, le Maire de Paris affirmait aux syndicats : "la convention qui lie la Ville de Paris et le Département de Paris à l'A.G.O.S.P.A.P. sera renégociée au cours des prochains mois. Elle sera élaborée en concertation avec les partenaires sociaux".

Nous constatons dans ce mémoire que les négociations sont, pour la deuxième année consécutive, reportées.

L'Exécutif oppose deux arguments qui, à mon sens, ne tiennent pas.

D'une part, vous rappelez que l'Inspection générale de la Ville de Paris a été chargée par le Maire de Paris d'un audit de cette association. En quoi cette mission fait-elle obstacle à l'établissement d'un dialogue social, sain, franc et honnête.

D'autre part, si on écoute le personnel, contrairement à vous, puisque l'U.M.P., lui, reçoit et écoute le personnel...

(Exclamations sur les bancs des groupes de la majorité).

... l'échéance des élections professionnelles en novembre prochain, contrairement à ce qui est dit dans l'exposé des motifs de ce projet de délibération, ne constitue pas un argument valable pour repousser le retour à la table des négociations. Les représentants des personnels réclament ce dialogue.

Les demandes des personnels, vous les connaissez, elles ne datent pas d'hier ; il suffit de s'intéresser un tout petit peu aux conditions de vie des agents, car de leur bien-être et de l'organisation de leur vie quotidienne dépend la qualité du service public.

Qui se préoccupe de savoir si les personnels de la propriété, des parcs et jardins, les personnels des crèches, sont en mesure de se loger et de vivre à Paris ? Les demandes d'aide d'urgence gérées par l'A.G.O.S.P.A.P. sont de plus en plus nombreuses : aide pour payer les retards de loyer, les factures d'EDF... L'A.G.O.S.P.A.P. y consacre 40 % des subventions versées.

Bien sûr, il est grand temps de proposer une vraie politique de logement pour les personnels en difficulté.

(Exclamation de M. Jean-Marie LE GUEN.)

Ne m'interrompez pas, Monsieur ! Pour l'instant, je suis en train de vous poser des questions et vous répondrez tout à l'heure.

M. Jean-Marie LE GUEN. - C'est vraiment péremptoire !

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Vous aurez l'occasion de le dire tout à l'heure peut-être.

L'allocation d'hébergement d'urgence que vous proposiez en 2007 me semble être une mesure d'aide tout à fait insatisfaisante.

Cela a été dit ce matin pendant le débat d'orientations budgétaires : au cours des sept dernières années, vous avez augmenté les dépenses de fonctionnement, mais vous n'avez pas fait reculer la misère sociale ; vous l'avez aggravée. Votre bilan social, pour une municipalité socialiste, est très contestable !

(Vives protestations sur les bancs des groupes de la majorité).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Du calme ! Poursuivez !

Mme Géraldine POIRault-GAUVIN. - J'en veux pour preuve le malaise que nous avons tous ressenti au dernier Conseil d'administration de l'A.G.O.S.P.A.P. quand l'une des adjointes au Maire de Paris, membre de l'Exécutif, a même voté contre le candidat du Maire de Paris à la présidence de l'A.G.O.S.P.A.P. Et oui !

J'appelle donc de mes vœux la reprise d'un dialogue constructif, fructueux, le plus vite possible, pour répondre aux nombreuses préoccupations des personnels de la Ville de Paris et des administrations parisiennes.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mme POIRault-GAUVIN est une très jeune élue qui n'a pas connu d'autres époques. Sinon, elle ne parlerait pas sur un ton aussi péremptoire.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Monsieur POZZO di BORGIO vous souhaitez m'interpeller. Vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur LE GUEN, vous n'êtes pas président de séance.

Madame la Présidente, lorsqu'une intervenante s'exprime, la moindre des choses est de faire respecter au moins le silence.

M. LE GUEN n'a pas arrêté d'intervenir et de couper la parole à cette jeune fille.

(Protestations sur les bancs des groupes de la majorité).

Deuxième chose, je ne suis pas sûr, Madame, qu'en tant que Présidente, car vous présidez actuellement la séance, vous ayez à faire les remarques que vous avez faites sur l'intervention ; je voulais le dire, tout cela n'est pas normal !

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur POZZO di BORGIO, écoutez les réponses ! Le brouhaha émane de l'ensemble des bancs de l'Assemblée. J'appelle chacun à une écoute plus soutenue.

Ensuite, je me suis permis une légère remarque dépourvue de toute agressivité à l'égard de Mme POIRault-GAUVIN. Je pense que je suis restée dans des limites de courtoisie.

La parole est maintenant à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2e Commission. - Je vais être aussi, j'espère, dans les limites de la courtoisie, car je crois qu'il faut dédramatiser les propos qu'on a tenus.

D'abord, pour dire qu'effectivement, le dialogue social à la Mairie de Paris existe. J'ai régulièrement des rencontres diverses et variées avec les organisations syndicales, à des occasions comme les Commissions administratives paritaires, comme le Conseil supérieur de l'Administration parisienne, et je crois que les élus de l'Exécutif ont souvent, dans leur domaine, l'occasion de rencontrer les partenaires sociaux.

Je voulais quand même d'abord faire cette mise au point, car je crois que c'est un procès d'intention qui n'a pas lieu d'être en ce qui nous concerne.

Pour autant, puisque c'est à propos d'un projet de délibération qui concerne l'A.G.O.S.P.A.P., je voudrais dire deux ou trois choses. L'A.G.O.S.P.A.P. est la structure qui est chargée depuis 1981 - je me suis référée au texte - d'assurer des prestations de loisirs, de vacances et aussi sociales pour le personnel de la Ville de Paris.

Nous avons, à côté, l'A.S.P.P. qui est la structure qui assure les prestations de restauration et qui fait aussi l'objet d'une convention et d'un subventionnement.

S'agissant de l'A.G.O.S.P.A.P., effectivement, nous avons une convention qui a été signée en 2003, qui a été prolongée en 2007, pour un an reconductible. La proposition que l'on vous fait, c'est de reconduire cette convention tout à fait en accord avec la direction de l'A.G.O.S.P.A.P.

Pourquoi ? D'une part, il faut savoir que l'A.G.O.S.P.A.P. est une structure paritaire, avec des représentants élus du personnel et des représentants des administrations. D'ailleurs, nous sommes co-gestionnaires avec l'A.P.-H.P. de l'A.G.O.S.P.A.P. et effectivement il nous a semblé qu'il était aussi serein et bon de pouvoir renégocier la convention avec des nouveaux membres qui seront élus pour les trois prochaines années plutôt qu'avec ceux qui terminent leur mandat maintenant.

Mais effectivement il y a une deuxième question qui est que nous avons demandé aussi un audit à l'Inspection générale pour notamment réfléchir sur la façon dont nous gérons à l'heure actuelle les prestations sociales. Il faut savoir aujourd'hui que les prestations sociales sont décidées par les services de la D.R.H. et mises en œuvre effectivement par A.G.O.S.P.A.P., donc du coup l'A.G.O.S.P.A.P. a quelques difficultés à assurer les prévisions de ses dépenses.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à l'Inspection de réfléchir à cette question et de nous faire des propositions. La négociation de la convention, je pense, sera mieux éclairée quand nous aurons les résultats de cette réflexion.

Je voudrais réagir sur le point évoqué comme quoi la Ville de Paris ne fait pas non plus ce qu'il faut en matière de précarité, de mesures sociales et donc qu'on laisse dériver la mauvaise situation du personnel. Je voudrais simplement vous rappeler que dans la dernière mandature il a été mis en place une mission d'urgence. Cette mission d'urgence s'est notamment chargée de faire face à tous les problèmes de difficultés de logement que rencontrent les personnels - il y en a, c'est vrai - et nous avons effectivement une cellule qui est très efficace en la matière.

Je voudrais rappeler aussi que nous avons fait de la déprécarisation un objectif. J'entendais ce matin dire que l'on avait créé beaucoup d'emplois de manière, j'allais dire, dispendieuse mais on a créé notamment 3.500 emplois dans le cadre de la déprécarisation d'un certain nombre de personnels. Je voudrais au moins faire cette rectification.

Il n'y a pas péril en la demeure, Madame, je vous rassure. Nous sommes très attentifs aux conditions, y compris de vacances du personnel, et peut-être demain aux conditions dans lesquelles ils feront aussi du sport parce que c'est aussi un sujet de préoccupation. Et nous sommes soucieux évidemment de l'aide sociale que nous pouvons apporter dans les cas d'extrême difficulté.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 20 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DRH 20 G).

2008, DDEE 12 G - Signature d'une convention avec l'association "Medicen Paris Région", structure de gouvernance du pôle de compétitivité du même nom pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 100.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 12 G relatif à la signature d'une convention avec l'association "Medicen Paris Région".

Je donne la parole à Mme Valérie SACHS pour cinq minutes.

Mme Valérie SACHS. - Madame le Président, mes chers collègues.

Nous nous réjouissons de voir enfin arrivé au sein de cette Assemblée le projet de délibération relatif à la convention entre le Département de Paris et "Medicen", l'un des neuf pôles de compétitivité à vocation mondiale labellisé par l'Etat et approuvé par notre Conseil en mai 2006. Notre Conseil doit renouveler son soutien à cette structure en lui votant une subvention de 100.000 euros au titre de l'exercice 2008.

Nous souhaitons attirer votre attention sur quelques points relevés dans l'exposé des motifs très complet que vous avez mis à notre disposition. Il faut rappeler que "Medicen" est un projet très porteur dans le domaine des technologies pharmaceutiques et médicales. Pudiquement, vous nous annoncez une réorganisation de la structure opérationnelle. Et pour cause, vous avez limogé l'ancien directeur de la structure pour le remplacer par l'ancien directeur du secrétariat européen d'Eureka, M. VIEILLEFOSSE.

Tout en indiquant qu'au terme d'une première année d'exercice, il est difficile de tirer des enseignements significatifs en termes de création d'emplois ou de nombre de brevets déposés, vous exigez tout de même une réduction du budget prévisionnel de 10,6 % par rapport à celui de 2007, ce qui ne vous empêche pas d'augmenter la subvention du Département de Paris en la faisant passer de 70 à 100.000 euros, soit 4 % du budget de l'association, ce qui reste raisonnable.

Cependant, la réduction du budget de fonctionnement vous oblige à des coupes drastiques. Vous stipulez que, je cite : "Les dépenses devront être adaptées aux recettes". Belle leçon de gestion digne d'un triple A. Cela devrait aller de soi mais nous apprécions que vous le notiez noir sur blanc, page 9. Mieux, je vous cite toujours : Vous allez "réduire l'équipe des permanents au strict besoin des actions menées". Parfait.

Vous prenez soin aussi de nous informer que la nouvelle réorganisation de "Medicen" ne produira ses premiers effets qu'en 2009. Vous souhaitez pouvoir raccourcir encore les délais de financement pour les projets innovants des P.M.E. Vous précisez à juste titre que sans financement extérieur, les actions seront limitées par les ressources internes. Sans commentaire.

Ces ressources contraintes sont autant de facteurs limitatifs au développement rapide des projets structurants. Le plan d'action nouvellement mis en place propose des objectifs de gouvernance pleins de bon sens : simplifier et clarifier le fonctionnement interne du pôle ; adapter aux besoins de ses membres ; assurer sa pérennité financière. Vous exigez par ailleurs un suivi budgétaire et de trésorerie mensuel, une évaluation pertinente des avancées du pôle pour mesurer l'effet cluster "Eureka" ! Si vous me le permettez.

Après cet exposé, criant de banalités mais indispensable pour garantir une gestion saine, nous ne nous étonnons plus que l'ancienne équipe ait été rétrogradée en catégorie 2. Tout cela prouve en creux s'il était encore besoin de le rappeler une certaine légèreté dans les dépenses de fonctionnement lors de la mandature précédente.

Merci, Monsieur MISSIKA, pour cet état des lieux dynamique pour 2008 qui, nous l'espérons, fera jurisprudence pour toute l'attribution de subventions. Nous voterons votre projet de délibération avec confiance en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je donne la parole à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, c'est moi qui vais répondre à Mme SACHS parce que l'adjoint en charge de ce dossier, Jean-Louis MISSIKA est membre du Conseil d'administration de "Medicen", mais si je puis dire un membre parmi d'autres. Ce n'est malheureusement pas lui qui fait, ni moi antérieurement, la pluie et le beau temps dans ce pôle.

Je voudrais, puisque vous attirez l'attention sur ce pôle de compétitivité, rappeler qu'il a été initié en février 2006. Je pense que la Ville de Paris a été un soutien important pour la création de ce pôle. Il a actuellement 108 membres qui comprennent des laboratoires, des petites entreprises innovantes, des grandes entreprises. Dix-neuf projets collaboratifs ont été financés.

Pour en venir au soutien de la Ville de Paris, il prend deux formes. La première, c'est d'apporter un concours très marginal au budget de fonctionnement. Les 100.000 euros, sur lesquels porte le projet de délibération, représentent 4 % du budget de fonctionnement. Et l'autre point, c'est une aide en investissements qui est destinée à des projets qui se passent d'ailleurs principalement à Paris et ce sont 3,5 millions d'euros qui ont été ainsi consacrés dans le passé à des projets présentés par le pôle "Medicen".

Je ne comprends pas dans ces projets le soutien à l'Institut du cerveau et de la moelle qui est un projet extrêmement important de la Pitié Salpêtrière qui va rejoindre le pôle mais qui n'est pas encore dedans. En revanche, ce que nous avons fait pour l'Institut de la vision, qui est je crois un fleuron de ce pôle de compétitivité y est inclus.

Vous insistez sur la réorganisation, et c'est votre droit le plus strict. Le pôle est passé par une crise de jeunesse, si l'on peut dire, et un nouveau directeur a été nommé il y a maintenant un an, M. VIEILLEFOSSE dans lequel l'ensemble du Conseil d'administration, pas seulement la Ville de Paris, a toute confiance. C'est ce nouveau directeur qui va calibrer un budget de fonctionnement, peut-être un peu plus modeste mais tout aussi efficace.

Je dois dire à Mme SACHS que j'aurai plaisir à débattre à nouveau avec elle dans un an. Je crois que c'est un des plus beaux pôles de compétitivité de la Région parisienne. Je pense qu'il fait honneur à Paris, à la métropole parisienne et à la Région Ile-de-France.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 12 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDEE 12 G).

2008, DASES 155 G - Signature de trois avenants à convention et de deux conventions avec cinq associations pour l'attribution de subventions afin de soutenir leurs actions de prévention des conduites à risques et addictives. - Montant total : 176.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 155 G portant attribution de subventions à cinq associations menant des actions de prévention des conduites à risques et addictives.

La parole est à Mme Marie-Annick BARTHE. M. LE GUEN lui répondra.

Mme Marie-Annick BARTHE. - Madame la Présidente, je me réjouis que la Ville puisse contribuer de manière substantielle à la politique de réduction des risques, qui est ambitieuse puisque l'effort a été porté à 289.500 euros.

Nous le constatons tous, la situation parisienne en matière de consommation de drogues, en matière de comportements à risque liés à l'usage de substances licites ou illicites impose de maintenir et de renforcer notre soutien aux structures de terrain.

En effet, la situation est alarmante à Paris. Elle est marquée par de nouveaux modes de consommation comme le "binge drinking" ou l'hyper alcoolisation, qui est très en vogue chez les plus jeunes. Elle est marquée également par une diffusion de plus en plus large de la cocaïne. Pour information, l'enquête annuelle de l'Observatoire des drogues et toxicomanies montre que l'usage de la cocaïne chez les adolescents est passé de 1,6 % en 2003 à 2,5 % en 2006.

Par ailleurs, de nombreuses études et enquêtes de terrain publiées cet été nous invitent à agir rapidement afin que ces consommations régressent chez les jeunes car bien entendu, ces comportements addictifs ont des conséquences extrêmement graves sur la santé. C'est devenu aujourd'hui un enjeu central en matière de santé publique. Je sais que la Ville de Paris est très investie sur ces problématiques, elle est également très vigilante sur ces évolutions au côté des associations engagées dans le travail de terrain, mais je voudrais interroger M. Jean-Marie LE GUEN sur la manière dont il voit l'évolution de l'action municipale dans ce domaine : quels sont les axes de la politique qui va être mise en œuvre ?

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - A l'évidence, en matière de lutte contre les addictions, et face à ces addictions liées aux produits psychotropes, nous sommes devant une situation déjà largement aggravée depuis quelques mois au niveau parisien et nous avons toutes les raisons de redouter ce qui peut se passer dans les mois qui viennent au regard de l'ampleur éventuelle de la crise économique et sociale que va connaître notre pays. On sait que lorsque le pays va mal, bien évidemment, la problématique des addictions, notamment chez les jeunes, prend encore et toujours plus de force.

Il faut rappeler que la politique en matière de prévention des toxicomanies et des addictions est d'abord de la responsabilité de l'Etat, et même théoriquement, essentiellement de la responsabilité de l'Etat. Mais la Ville de Paris a une politique où elle veut relever ce défi complexe et difficile.

De nombreuses études viennent confirmer nos craintes. Comme je le disais, la situation s'est aggravée, elle se complexifie. Nous avons la volonté d'agir le plus en amont possible. Vous avez parlé à juste titre du "binge drinking" qui fait souvent la une des médias, y compris dans des milieux où on pensait que la lutte contre les addictions allait de soi et passait simplement par une information. De la même façon, aujourd'hui, la cocaïne prend de plus en plus d'ampleur dans nos quartiers, chez les jeunes pour lesquels nous avons réussi les années précédentes à faire refluer ce type de consommation dont je n'ai pas besoin de souligner la gravité, surtout quand elle est associée de plus en plus, pour des raisons quasiment techniques à de la consommation d'héroïne, qui aboutit à des situations sanitaires, sociales, psychologiques et psychiatriques très lourdes qui vont nous poser énormément de problèmes et évidemment poser énormément de problèmes à ceux qui en ont l'usage.

Nous devons donc agir le plus en amont possible, mais aussi essayer d'accompagner toutes ces personnes vers le soin et éventuellement vers d'autres ressources si nécessaire, je pense notamment au plan social en matière d'insertion.

Il est toujours essentiel, et je veux le faire ici avec beaucoup de solennité, de rappeler et de souligner le travail indispensable des associations militantes souvent méconnues, voire même parfois combattues par nos systèmes d'organisation alors même qu'elles sont sans doute le lien fondamental pour essayer de parer à ces fléaux sociaux que sont ces évolutions.

C'est pour agir de manière plus forte et profonde que nous proposons d'apporter des moyens complémentaires aux équipes de proximité. Les moyens financiers sont apportés aux cinq structures qui sont dans cette délibération. Elles concernent des actions qui mènent des établissements médico-sociaux au-delà de leurs missions. Ce sont des moyens destinés à des démarches innovantes en phase avec le contexte local, du sur-mesure, des équipes qui vont mettre en place des dispositifs particuliers, innovants par rapport à une situation mouvante, notamment pour accueillir les parents, pour induire des logiques de discussion de groupe avec les jeunes et aussi être encore plus proche du terrain.

Ces moyens sont là pour conforter les démarches qui ont été menées depuis des années dans certains arrondissements et notamment en lien avec d'autres structures locales tels que les centres sociaux ou les centres d'animation.

Je donne quelques exemple, "La corde raide", un centre de soin pour toxicomanes, ses équipes intervenant dans les établissements scolaires et les foyers de l'A.S.E. ou bien encore "Emergence", dans le 13e arrondissement, qui va au devant des jeunes, aussi bien dans une faculté, dans les salles de sport, les missions locales ou les foyers d'hébergement d'urgence.

Concernant le projet de délibération 378 G, qui concrétise le programme "Fêtez Clairs", c'est une démarche de prévention qui se fait en liaison avec l'Etat. Elle est conjointement menée par la Mairie de Paris et la Préfecture. Un premier bilan a montré que 54 professionnels avaient été formés en 2007 et 6.000 jeunes contactés en une vingtaine d'interventions. Nous avons l'intention d'aller beaucoup plus loin en 2008 : huit établissements vont adhérer à nouveau à la charte, quatre sont sur les rangs et de nouveaux outils sont édités.

Les problèmes liés à la consommation de drogues dans les milieux festifs doivent être traités dans un cadre sanitaire plus global de promotion de la santé, de gestion des conduites à risques, qui inclut au-delà des problèmes de toxicomanie, la consommation d'alcool, de tabac, la sécurité routière et les infections sexuellement transmissibles, voire même les risques auditifs.

C'est donc un environnement de santé qu'il s'agit de restructurer au milieu de lieux festifs qui, par ailleurs, ont toute leur place dans la ville.

Pour conclure, nous devons élaborer des stratégies nouvelles en matière de politique de soins, réaliser plus de liens avec les avancées scientifiques en cours, aller plus avant dans l'accompagnement des personnes, des structures et veiller à la réinsertion des personnes par les réparations de vie qu'il faut parfois effectuer après tous ces événements.

Nous voulons aussi continuer de poser le débat publiquement avec les élus, les habitants, les usagers, les familles, afin d'éclairer le débat et non de le caricaturer, et de trouver ainsi de nouvelles méthodes de gestion répondant réellement au sujet et qui ne font pas de ces sujets lourds pour beaucoup de nos concitoyens et pour de nombreuses familles des sujets d'opposition idéologique, mais une volonté réelle de traiter comme une question de santé publique ce qui devrait être essentiellement traité comme tel.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 155 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASES 155 G).

2008, DASES 321 G - Signature de deux conventions avec l'association "ADECA 75" (Association pour le dépistage des cancers à Paris (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montants : 711.319 euros et 3.241 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 321 G relatif à la signature de deux conventions avec l'association "ADECA 75".

La parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Le mois d'octobre a désormais une couleur, le rose, une couleur qui marque en effet la mobilisation internationale contre le cancer du sein, premier cancer féminin qui touche chaque année 42.000 nouvelles femmes en France. Un véritable fléau contre lequel le dépistage précoce reste aujourd'hui l'une des armes les plus efficaces, la majorité des femmes atteintes d'un cancer du sein ne présentant aucun signe d'altération de l'état général au moment du diagnostic.

Prendre un temps à un cancer du sein à un stade précoce de la maladie, c'est éviter le risque de métastases et donner le plus de chances à une guérison. Le traitement du cancer du sein dépend en effet du stade de la tumeur au moment du diagnostic. Si la tumeur est localisée au sein, les chances de guérison sont de 80 % alors que celles-ci diminuent avec l'évolution de la maladie.

Tout repose sur le dépistage, et forts de cette conclusion, nous avons créé en 2002 l'association pour le dépistage des cancers à Paris, "ADECA 75", afin de mettre en œuvre un dépistage organisé et gratuit des cancers à Paris, notamment pour le cancer du sein, et depuis novembre 2006 pour le cancer colorectal.

Cela étant, les dernières études scientifiques démontrent que la situation du cancer à Paris demeure préoccupante, car le dépistage du cancer du sein reste très insuffisant par rapport à la moyenne nationale, dont le taux de participation est de 50 %. En 2007, 156.660 femmes ont été invitées à participer au dépistage et 36.091 seulement ont réalisé une mammographie, soit 23 %, très insuffisant car plus de 3.000 vies pourraient être sauvées chaque année si toutes les femmes de 50 à 74 ans y participaient.

Il y a donc urgence, Paris doit rattraper son retard en la matière. Les élus du M.R.C. se félicitent de voir la subvention de fonctionnement de "ADECA 75" passer de 424.158 euros en 2007 à 711.319 euros cette année.

Une augmentation significative, sous l'impulsion de notre collègue Jean-Marie LE GUEN, qui marque une fois de plus l'engagement de la Ville dans la lutte contre le cancer.

Vous proposez d'informer par des moyens innovants, de sensibiliser, d'encourager encore plus les femmes de 50 à 74 ans afin de les inciter à faire ce dépistage gratuit tous les deux ans et qui consiste en une mammographie en double lecture et numérisée avec rappel personnalisé, avec une attention toute particulière, je veux insister sur ce point, pour les femmes issues des milieux modestes et précaires qui ne lisent pas toujours le français et qui sont peut-être moins sensibles que d'autres à notre communication.

Les élus du M.R.C. voteront cette subvention qui constitue un geste fort en matière de santé publique et qui, nous l'espérons, permettra une réelle augmentation du taux de participation au dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal pour donner plus de chances à la guérison.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Je vous remercie.

On ne peut qu'apprécier et remarquer l'effort financier que notre groupe soutient vivement en faveur de la prévention et de l'organisation du dépistage du cancer.

Augmenter de près de 300.000 euros la subvention versée à "ADECA 75" pour améliorer la sensibilisation et l'impact du dépistage organisé des cancers à Paris est une bonne nouvelle.

Cette décision doit être soulignée car elle répond à la volonté du chef de l'Etat de faire du dépistage organisé du cancer du sein une priorité nationale.

Cette subvention doit permettre de renforcer les campagnes de dépistage du cancer du sein, colorectal et du col de l'utérus.

En matière de santé à Paris, notre objectif est commun. Il faut tout faire pour réduire la mortalité causée par le cancer. On le sait, comme vient de le rappeler Karen TAÏEB, le cancer du sein est la principale cause de mortalité par cancer chez la femme.

En France le dépistage organisé coexiste avec le dépistage individuel. Or, à Paris encore plus qu'en province, les femmes se font dépister en dehors du programme organisé. Elles préfèrent souvent s'adresser au gynécologue qui les suit pour effectuer ce contrôle.

Il faudra donc que les programmes axent la sensibilisation auprès des jeunes femmes sur l'intérêt médical et la qualité du dépistage organisé par rapport au dépistage individuel qui ne fait l'objet d'aucun recueil spécifique ni d'aucune évaluation.

Il est tout aussi essentiel que des campagnes renforcées soit organisées pour cibler et convaincre les femmes qui ne font jamais de mammographie, redoutant de connaître le résultat de cet examen.

Enfin et surtout, espérons que cette somme permettra à "ADECA 75" de continuer à développer des outils de communication vers les Parisiennes et les Parisiens en situation précaire ou marginalisés socialement comme culturellement.

Pour y parvenir, il faut mobiliser les associations de proximité, les relais sociaux pour que tous ceux qui restent en dehors d'un suivi médical soient pris par la main, qu'on prenne le temps de les convaincre et de développer les bons arguments pour faire tomber les barrières qui peuvent aussi bien être religieuses que culturelles ou sociales.

Sur ce sujet, il ne faut pas s'interdire d'entrer dans du communautarisme ou du ciblage. En matière de santé c'est bien la finalité qui doit justifier les moyens à mettre en œuvre. L'efficacité et les résultats doivent primer.

Par ailleurs, depuis peu, des campagnes nationales sont faites à la télévision en direction des jeunes femmes pour qu'elles se vaccinent contre certains cancers de l'utérus.

Pour clore mon intervention, je souhaite demander à M. Jean-Marie LE GUEN d'étudier comment "ADECA 75" pourrait, à l'occasion des campagnes de terrain qu'elle va entreprendre pour améliorer le recours au dépistage organisé, comment on pourrait s'appuyer sur des acteurs locaux, sur les infirmières des collèges et lycées pour sensibiliser les très jeunes filles, leur mère, voire leurs grands-mères à la vaccination contre le cancer de l'utérus.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Pour des raisons juridiques je ne peux pas répondre immédiatement à la question de Madame. Je me propose d'y répondre juste après le vote.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mme Myriam EL KHOMRI a la parole.

Mme Myriam EL KHOMRI. - Je souhaite rapporter à la place de M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Fatima LALEM sont membres du bureau de "ADECA 75", c'est la raison pour laquelle ils ne peuvent pas rapporter ce mémoire.

Le dépistage précoce est aujourd'hui une des armes les plus efficaces contre les cancers car il demeure l'élément qui offre le plus de chances de guérison.

Or, le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein à Paris reste malheureusement trop faible comme le disait Mme TAÏEB.

En 2007, il était à Paris d'environ 26 % contre une moyenne de 50 % en France et de plus de 70 % en Europe du Nord.

La Ville de Paris se fixe donc aujourd'hui l'objectif de rattraper son retard en matière de dépistage organisé du cancer, notamment pour les familles issues de milieux modestes ou précaires.

Comment y parvenir ?

Nous devons être humbles face à ce problème et intensifier nos efforts, notamment avec "ADECA 75". Il faut donner un nouvel élan à la lutte contre le cancer à Paris selon cinq axes : mettre en œuvre le dépistage du cancer colorectal, renforcer nos liens avec l'ensemble des professionnels de santé (radiologues, gynécologues, médecins généralistes ou infirmiers) engagés dans cette mobilisation, améliorer encore la qualité de l'accueil des Parisiennes dans le cadre du dépistage organisé, lancer une campagne innovante de sensibilisation au dépistage organisé qui les protège.

A travers un message simple, accessible et non anxio-gène, cette campagne veut dédramatiser le recours au dépistage et rendre cet acte plus familier.

Elle utilise aussi un vecteur universel, le tee-shirt blanc, objet usuel porté par toutes les femmes sans condition d'âge ou de classe sociale.

Le but de cette campagne est également d'affirmer le rôle de "ADECA 75", structure associative qui porte le dépistage organisé à Paris en valorisant ses atouts : suivi, gratuité, fiabilité et implication des professionnels de santé dont les infirmiers des établissements scolaires.

Cette campagne est diffusée dans les rues ainsi que dans les hôpitaux parisiens de l'A.P.-H.P. et dans les équipements municipaux.

Je pense aux pôles santé ou aux centres de santé dans les quartiers populaires qui peuvent être un bon vecteur d'information.

Dernier axe : des actions de communication ciblées, de sensibilisation de terrain dans les quartiers défavorisés seront menées à destination des femmes issues des milieux modestes ou précaires.

Des outils de communication innovants, ciblés sous forme de communication écrite ou orale seront mis à la disposition des associations de quartier.

On pense ici notamment aux centres sociaux qui ont développé par exemple des papothèques où la dimension interculturelle peut être prise en compte ou encore des associations d'alphabétisation.

Tout cela sera à coordonner par les ateliers Santé-Ville.

Enfin, des équipes mobiles de prévention et d'information en santé publique seront déployées sur le terrain au cœur des quartiers.

Le cancer est l'épidémie du XXI^e siècle. Pour répondre à ce défi, la Ville de Paris avec Jean-Marie LE GUEN s'engage et met en œuvre une politique ambitieuse et innovante de santé publique, d'information, de prévention et de mobilisation sociale.

Mme BRUNO parlait d'une priorité du Gouvernement. Je me permets, à l'occasion de l'examen du projet de loi Santé, patients et territoires qui passera mercredi en Conseil des Ministres, de rappeler que les postes d'internat en termes de gynécologie médicale doivent être en nombre suffisant.

On sait qu'il en manque énormément. Ce suivi gynécologique est important. Il s'agit d'une spécificité française. Il est important de soutenir cette profession.

Nous sommes fiers de soumettre à notre Assemblée un projet de délibération visant à renforcer le soutien de Paris à "ADECA 75" et de le porter de 400.000 à 700.000 euros.

Nous vous appelons à voter favorablement ce projet de délibération.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente.- Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 321 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASES 321 G).

M. LE GUEN souhaitait faire un commentaire.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6^e Commission. - Je réponds à une interpellation qui était contenue dans le discours et qui était plus technique, à savoir le problème d'une vaccination H.P.V. antivirale pour la prévention du cancer du col de l'utérus.

D'ores et déjà, nous mettons en place cette politique et nous avons décidé de la cibler. Cette vaccination n'est pas une garantie absolue. Elle n'est efficace que chez les très jeunes filles et non pas dans une population indéterminée.

Nous avons décidé d'avoir une politique de vaccination dans le cadre de nos centres de vaccination, d'une part en essayant notamment de proposer ce type de vaccination dans le cadre des ateliers santé ville, dans le cadre d'une politique de la Ville pour donner du corps aussi à des politiques de santé à l'intérieur des politiques de la Ville ; parce que nous souhaitons cibler à la fois sur l'âge et aussi socialement ce type de vaccination qui est, sans aucun doute, plus particulièrement utile dans certaines catégories de la population que dans d'autres, parce que cette vaccination n'est pas une garantie par ailleurs, puisqu'elle ne doit en aucune façon supprimer la surveillance que consiste, par exemple, le frottis et donc la surveillance par un médecin gynécologue.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

2008, DASCO 67 G - Subventions à divers lycées-collèges publics parisiens. - Montant total : 26.325 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous enchaînons par l'examen du projet DASCO 67 G pour lequel nous avons un amendement technique déposé par l'Exécutif.

M. Pascal CHERKI à la parole.

M. Pascal CHERKI, au nom de la 7^e Commission. - Un amendement fondamental puisqu'on s'est trompé dans l'article 2. Au lieu de 26.325 euros, on avait mis 26.625 euros. On propose cet amendement rectificatif, de manière à ne pas faire passer une nuit blanche à nos amis de la D.F.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 1 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 1 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 67 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DASCO 67 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'un poste supplémentaire d'assistant d'éducation à temps plein affecté par le Rectorat au collège Elsa Triolet, dès la rentrée des vacances de la Toussaint.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous allons maintenant examiner en 7^e Commission la proposition de vœu n° 2 G qui ne se rattache à aucun projet de délibération. Elle est relative à la création d'un poste supplémentaire d'assistant d'éducation à temps plein affecté par le Rectorat au collège Elsa Triolet.

Mme Anne-Christine LANG a la parole.

Mme Anne-Christine LANG. - Je vous remercie.

Ce vœu porte sur le collège Elsa Triolet, situé dans le 13e arrondissement et plus particulièrement sur la SEGPA qui compte 115 élèves et qui est une des plus grosses SEGPA de Paris.

A la fin du mois de septembre, un incident grave s'est produit au cours duquel la directrice de la SEGPA a reçu de la part d'une élève un violent coup de poing en plein visage, qui lui a fracturé le nez et qui a entraîné une I.T.T. de 15 jours. Cette agression, bien qu'isolée, a créé une tension très forte dans cet établissement où les élèves ont particulièrement besoin d'être non seulement encadrés mais accompagnés.

En dépit de leur professionnalisme et de leur dévouement, l'équipe pédagogique du collège et particulièrement de la SEGPA, ainsi que l'équipe de la vie scolaire se trouvent confrontées à des situations de violence et de tension, auxquelles le taux d'encadrement actuel ne permet pas de faire face.

Le Département de Paris s'engage déjà aux côtés de ce collège en le faisant bénéficier d'un certain nombre de dispositifs dont "Action Collégiens". Il appartient maintenant à l'Education nationale, parallèlement aux efforts de la Ville et du Département, de prendre la mesure de la situation et de manifester son soutien à cet établissement.

Les élus du groupe socialiste, radical de gauche et appartenant du 13e arrondissement émettent donc le vœu que le Maire de Paris prenne contact avec le Recteur afin que celui-ci attribue un poste d'assistant d'éducation à plein temps dans cet établissement.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. CHERKI.

M. Pascal CHERKI. - Très brièvement.

Tout d'abord, je suis assez sensible à ce vœu pour m'être rendu, en compagnie de Mme LANG, dans l'établissement plusieurs jours après avoir eu au téléphone la directrice de la SEGPA qui avait été victime de cette agression.

Je pense qu'il faudra que l'on ait rapidement un débat assez sérieux avec l'Académie sur les SEGPA. On ne peut pas les considérer comme des zones de relégation éducative.

Dans le système éducatif, vous avez des gamins qui décrochent. Ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas dans le cursus du collège à un moment donné qu'on ne doit pas leur offrir un parcours de formation de qualité.

D'ailleurs, forts de cela, on va réfléchir notamment pour accompagner un peu plus fortement budgétairement les SEGPA en termes de rénovation, à partir du moment où eux-mêmes seront dans une logique d'aller vers des formations plus qualifiantes.

Mais, là, nous avons été confrontés à un problème de violence. Cela peut arriver. Je vous le disais, parfois, on déverse les patates chaudes, des élèves exclus du système scolaire, on les met en SEGPA. C'est une agression assez sérieuse : 15 jours d'I.T.T.

Il y a eu un premier rendez-vous avec le Rectorat et la direction de la SEGPA, et, en effet, un poste d'adjoint à la SEGPA a été affecté par le Rectorat. Mais ce que nous disait la principale du collège et les cadres de la SEGPA, qui, de plus, ont eu une réaction très mesurée dans cette affaire, même si c'est un événement traumatisant, c'est qu'ils ont besoin d'un poste de surveillant en plus pour mieux encadrer les gamins.

Pour cela, il faut un poste d'AED. Ce sont des postes qui dépendent de l'Education nationale. Par ce vœu, et je donnerai un avis favorable, cela va permettre de sensibiliser le Rectorat sur la nécessité de répondre favorablement à cette demande de cette SEGPA qui en a bien besoin.

Je compte sur le bon sens de l'Académie de Paris pour faire cet effort et je pense qu'une manifestation d'encouragement et de soutien de la collectivité parisienne serait très bien perçue par la SEGPA et tout le collège Elsa Triolet.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 7 G).

Adoption, par un vote global de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Enfin, je vous propose de procéder à la désignation de représentants dont la liste a été affichée derrière la tribune, dans les organismes suivants :

Commission de surveillance instituée auprès de la Maison d'arrêt de la Santé (R. 117 G) :

- Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R. 118 G) :

- Mme Firmine RICHARD,

- M. Ian BROSSAT,

- M. Jean-Marie CAVADA.

Les candidatures proposées sont adoptées (2008, R. 117 G à R. 118 G).

Clôture de la séance.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous avons terminé nos travaux en formation de Conseil général.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures cinquante minutes).

Votes spécifiques.

M. Philippe DUCLOUX, Mmes Pascale BOISTARD, Catherine VIEU-CHARIER, Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Delphine BURKLI, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Hélène BIDARD, Claude-Annick TISSOT, Martine NAMY-CAULIER, Isabelle GACHET, MM. David ASSOULINE, Patrick KLUGMAN et Mme Frédérique PIGEON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DRH 20 G - Signature d'un avenant de prorogation de la convention liant la Ville et le Département de Paris à l'Association pour la Gestion des Oeuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisiennes (AGOSPAP).

Mme Halima JEMNI, MM. Julien BARGETON, Mao PENINO, Mmes Pauline VERON, Géraldine POIRAULT-GAUVIN, M. Alexis CORBIERE, Mmes Fatima LALEM, Frédérique PIGEON, M. Romain LEVY, Mme Delphine BURKLI, M. François VAUGLIN, Mmes Annick OLIVIER, Myriam EL KHOMRI et M. Daniel ASSOULINE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DRH 19 G - - Subvention à l'Association d'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville et du Département de Paris (ASPP). - Montant : 19.000 euros.

2008, DRH 21 G - Signature d'un avenant de prorogation de la convention liant la Ville et le Département de Paris à l'Association d'action Sociale en faveur des Personnels de la Ville et du Département de Paris (ASPP).

Mmes Claudine BOUYGUES, Brigitte KUSTER, Annick LEPETIT et Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DASES 279 G - Signature d'une convention avec la mission locale "Belliard" (18e) pour la gestion comptable et financière de "Paris Jeunes Solidarité" et versement de la dotation annuelle. - Montant : 200.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DASES 321 G - Signature de deux conventions avec l'association "ADECA 75" (Association pour le dépistage des cancers à Paris (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montants : 711.319 euros et 3.241 euros.

Mme Katia LOPEZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DASES 266 G - Subventions à douze associations pour leurs activités de médiation socioculturelle, notamment en faveur d'allocataires parisiens du RMI. - Montant total : 63.425 euros.

Mme Anne HIDALGO et M. Philippe GOUJON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DASES 156 G - Signature de 2 avenants n° 1 aux conventions signées respectivement avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie (ANPAA 75) et l'association "Aurore" pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 40.000 euros.

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2008, DASES 183 G - Signature d'une convention avec l'association "FOSAD" (5e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 45.000 euros.

2008, DASES 323 G - Signature d'une convention avec l'association "Alzheimer Formation" (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2008, DASES 334 G - Signature d'une convention avec la Fondation "Maison des Champs" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 100.000 euros.

2008, DASES 341 G - Subvention à l'association "Ensemble Demain" (12e) au titre de 2008. - Montant : 9.000 euros.

2008, DASES 457 G - Signature d'une convention avec l'association "Delta 7" pour l'attribution d'une subvention destinée à financer les travaux au sein du Centre d'accueil de jour Hérold situé 64-74, rue du Général Brunet (19e). - Montant : 67.500 euros.

2008, DASES 481 G - Signature d'un avenant n° 1 prolongeant la durée de la convention annuelle pour l'attribution d'une subvention d'investissement à l'Association XV Point XVI (15e). - Montant : 16.469 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2008, DASCO 45 G - Subventions aux collèges pour leur équipement en mobilier et matériel (5e tranche d'équipement 2008). - Montant total : 250.000 euros.

2008, DASCO 47 G - Dotations initiales aux collèges publics pour 2009. - Montant total : 14.719.160 euros

2008, DASCO 51 G - Subventions à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 30.828 euros.

2008, DASCO 52 G - Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 4.192 euros.

2008, DASCO 54 G - Subventions à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 10.416 euros.

2008, DASCO 60 G - Subvention à l'association "Ecole à l'hôpital Marie-Louise Imbert" (6e) - Montant : 11.000 euros.

2008, DASCO 69 G - Rectificatif à la délibération 2007 DASCO 7 G - relative à l'attribution d'une dotation au collège public parisien Jacques Decour (9e). - Montant : 2.066 euros.

2008, DPA 54 G - Signature d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la restructuration et à l'extension du groupe scolaire composé du collège Ampère 9, rue des Panoyaux et de l'Ecole maternelle 10, rue de Ménilmontant (20e).

M. Pascal CHERKI, rapporteur.

2008, SGCP 6 G - Signature d'une convention avec la Société de retraite des Conseillers municipaux de Paris et des Conseillers généraux de la Seine pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.190.000 euros.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2008, DASES 148 G - Signature d'une convention avec l'association "Congrégation des Soeurs aveugles de Saint Paul" pour l'habilitation à l'aide sociale de son foyer d'Accueil Médicalisé situé 88, avenue Denfert-Rochereau (14e).

2008, DASES 301 G - Subvention à l'association "Cinéma-différence" (14e) pour l'organisation de séances de cinéma à Paris, pour personnes en situation de handicap. - Montant : 3.000 euros.

2008, DASES 330 G - Subvention à l'association "AIRES" (15e). - Montant : 8.600 euros.

2008, DASES 331 G - Participation en faveur de l'Institut du Val Mandé relatif au financement interdépartemental d'un service expérimental d'accompagnement à la culture et aux loisirs pour personnes handicapées dénommé "Espace Loisirs". - Montant : 76.032 euros.

2008, DASES 356 G - Signature avec l'association "APF" (Association des paralysés de France) d'une convention d'habilitation à l'aide sociale pour son service médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

2008, DASES 390 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle passée avec l'association "Les Papillons Blancs de Paris - APEI 75" (9e) pour l'attribution d'une participation pour la poursuite de ses activités. - Montant : 33.000 euros.

2008, DASES 391 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "ABC Autisme" (15e) pour l'attribution d'une subvention pour la poursuite de ses activités. - Montant : 60.000 euros.

2008, DASES 427 G - Subvention à l'association "A Coeur voix" (3e) pour l'organisation d'un concert à l'occasion de "La Nuit Blanche 2008". - Montant : 2.000 euros.

2008, DASES 524 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec le groupement d'intérêt public "Maison Départementale des personnes Handicapées de Paris" pour l'attribution de la participation financière du Département de Paris. - Montant : 2.450.247 euros.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2008, DASES 225 G - - DF 18 G - Décision modificative n° 1 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance pour 2008.

2008, DASES 247 G - Signature d'une convention avec l'association "Olga Spitzer" pour l'attribution d'une participation se rapportant à son action d'accompagnement individuel vers la formation et vers l'emploi de jeunes en difficulté. - Montant : 22.867 euros.

2008, DASES 261 G - Signature d'une convention avec l'Association nationale de Réadaptation Sociale (20e) pour l'attribution d'une participation pour son action de Permanence Accueil Jeunes. - Montant : 92.057 euros.

2008, DASES 263 G - Signature d'une convention avec l'association "Crescendo" et subventions à trois associations pour leurs actions en faveur de jeunes primo-arrivants. - Montant total : 9.500 euros.

2008, DASES 279 G - Signature d'une convention avec la mission locale "Belliard" (18e) pour la gestion comptable et financière de "Paris Jeunes Solidarité" et versement de la dotation annuelle. - Montant : 200.000 euros.

2008, DASES 283 G - Signature avec Réseau Ferré de France et la Ville de Paris d'une convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition d'un emplacement situé au 96, rue Didot (14e) et avec l'association "Carrefour 14" d'une convention d'occupation précaire de locaux à cette adresse.

2008, DDATC 60 G - Succession de Melle Marie-Christine SAVALLE. - Contrats d'assurance-vie souscrits au profit du Département de Paris.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2008, DASES 411 G - Signature d'une convention avec la Préfecture de police pour la mise à disposition précaire de locaux situés 163, avenue d'Italie (13e).

Mme Myriam EL KHOMRI et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteures.

2008, DALIAT 43 G - Signature d'une convention avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour la fourniture de papier de reprographie en ramette éco responsable destiné aux services du Département de Paris et aux services dotés d'un budget annexe.

2008, DRH 13 G - Modification apportée aux échelles indiciaires des fonctionnaires de catégorie C du Département de Paris.

2008, DRH 19 G - Subvention à l'Association d'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville et du Département de Paris (ASPP). - Montant : 19.000 euros.

2008, DRH 21 G - Signature d'un avenant de prorogation de la convention liant la Ville et le Département de Paris à l'Association d'action Sociale en faveur des Personnels de la Ville et du Département de Paris (ASPP).

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2008, DF 12 G - Décision modificative n° 1 du budget d'investissement du Département de Paris pour 2008.

2008, DF 13 G - Individualisation des autorisations de programme votées à la DM1 du Département de Paris pour 2008.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2008, DPA 50 G - Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux passé avec la société ERIS pour la mise aux normes des installations d'alarme incendie aux Archives de Paris, 18, boulevard Sérurier (19e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2008, DASCO 64 G - Subvention à l' "Université Paris I - Panthéon Sorbonne" (5e), pour le financement du programme Université Numérique en Région Paris Ile-de-France. - Montant 350.000 euros.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2008, DU 13 G - Signature d'une convention de servitudes concernant l'emprise du gymnase dans la ZAC "Pajol" (18e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2008, DASES 152 G - Signature d'une convention avec l'association "SOS Drogue International" (3e) en faveur de son "point Accueil Ecoute Jeune" (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2008, DASES 252 G - Subvention à l'association "Archipélie" (20e) au titre de la politique de la ville. - Montant : 6.000 euros.

2008, DASES 335 G - Signature d'une convention avec l'association "Espace 19" (19e) dans le cadre de la politique de la ville pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 6.000 euros.

2008, DASES 346 G - Signature d'une convention avec l'association "Comité de Paris de la Ligue nationale contre le cancer" (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 100.000 euros.

2008, DASES 377 G - Subvention à l'Association Française pour la réduction des Risques (AFR) au titre du financement des deuxièmes "Rencontres Nationales de la Réduction des Risques" qui auront lieu les 16 et 17 octobre 2008 à Bobigny (93). - Montant : 6.000 euros.

2008, DASES 378 G - Subventions à 6 associations dans le cadre de conventions pluriannuelles pour quatre d'entre elles, afin de soutenir les actions de prévention des addictions en milieu festif à Paris du programme "Fêtez Clairs". - Montant : 73.500 euros.

2008, DASES 438 G - Subvention à l'association "Centre Epinettes famille insertion Accueil" CEFIA (17e) dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 2.125 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2008, DASES 70 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention triennale passée avec l'Association pour l'Accompagnement social et administratif des migrants et de leurs familles (A.P.T.M.) (12e) pour sa permanence d'accès aux droits fixant la contribution financière du Département de Paris en 2008. - Montant : 32.000 euros.

2008, DASES 135 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Août secours alimentaire" (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 60.000 euros.

2008, DASES 181 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Interservice migrant interprétariat" (10e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 34.000 euros.

2008, DASES 266 G - Subventions à douze associations pour leurs activités de médiation socioculturelle, notamment en faveur d'allocataires parisiens du RMI. - Montant total : 63.425 euros.

2008, DASES 310 G - Signature d'une convention avec l'association "L'EPOC" (19e) relative à une action de soutien psychologique d'allocataires parisiens du RMI pour l'attribution d'une participation. - Montant : 15.000 euros.

2008, DASES 311 G - Signature d'une convention avec la Fondation "Oeuvre de la Croix Saint-Simon" (20e) relative à la mise en relation de parents employeurs et d'auxiliaires parentales, allocataires du RMI pour l'attribution d'une participation. - Montant : 8.000 euros.

2008, DASES 316 G - Subvention à l'association "Une Chorba pour tous" (19e) pour ses activités de distribution alimentaire ponctuelle, de médiation et d'accès aux droits. - Montant : 40.000 euros.

2008, DASES 351 G - Signature d'une convention avec l'association "Mi-Fugue Mi-Raison" relative à l'animation d'ateliers de redynamisation en direction des allocataires du RMI pour l'attribution d'une participation. - Montant : 5.145 euros.

2008, DASES 352 G - Signature d'une convention avec l'association "Acttheatre" relative à une action d'information et de sensibilisation des référents RMI parisiens à la problématique de l'alcool et des addictions pour l'attribution d'une participation. - Montant : 8.528 euros.

2008, DASES 368 G - Signature d'une convention avec l'association "Crescendo" (3e) et subventions à six associations pour leurs actions de formation linguistique extensive à visée socialisante dans des sites de la politique de la ville. - Montant total : 25.600 euros.

2008, DASES 369 G - Signature d'une convention annuelle d'objectifs avec les associations "Mouvement d'entraide pour le Tiers-Monde et la Coopération (ETM)" "l'ACORT" et le "Centre Alpha Choisy" et subventions à sept associations pour leurs 11 actions de formation linguistique. - Montant total : 35.675 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2008, DASES 156 G - Signature de 2 avenants n° 1 aux conventions signées respectivement avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie (ANPAA 75) et l'association "Aurore" pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 40.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY et M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIONO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE GÉE, MM. Pierre CASTAGNOU, Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Melle Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maité ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Christine LAGARDE, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIE, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOÛ, Mmes Frédérique PIGEON, Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGIO, Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Mme Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mmes Danielle SIMONNET, Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : Mmes Virginie DASPET, Firmine RICHARD, MM. Richard STEIN, Pierre-Christian TAITTINGER, Philippe TORRETON.

Sommaire

Ouverture de la séance.	121	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'un poste supplémentaire d'assistant d'éducation à temps plein affecté par le Rectorat au collège Elsa Triolet, dès la rentrée des vacances de la Toussaint.	127
Adoption d'un compte rendu.	121	Adoption, par un vote global de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. ...	128
2008, DF 20 G - Communication de M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, sur les orientations budgétaires.	121	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.	128
2008, DRH 20 G - Signature d'un avenant de prorogation de la convention liant la Ville et le Département de Paris à l'Association pour la Gestion des Oeuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisiennes (AGOSPAP).	121	Clôture de la séance.	129
2008, DDEE 12 G - Signature d'une convention avec l'association "Medicen Paris Région", structure de gouvernance du pôle de compétitivité du même nom pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 100.000 euros.	123	Votes spécifiques.	129
2008, DASES 155 G - Signature de trois avenants à convention et de deux conventions avec cinq associations pour l'attribution de subventions afin de soutenir leurs actions de prévention des conduites à risques et addictives. - Montant total : 176.000 euros.	124	Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	129
2008, DASES 321 G - Signature de deux conventions avec l'association "ADECA 75" (Association pour le dépistage des cancers à Paris (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montants : 711.319 euros et 3.241 euros.	125	Liste des membres présents.	132
2008, DASCO 67 G - Subventions à divers lycées-collèges publics parisiens. - Montant total : 26.325 euros.	127		

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT